

NR
Culture

Mairie de Thonon-les-Bains
Registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 25 juillet 2022

CM20220725-23

MEDIATHEQUE -
Cinq abonnements annuels Adultes gratuits pour les lauréats du festival « L'art dans la rue », édition 2022

Madame MOULIN, Conseillère Municipale, expose :

Dans le cadre de la 3^{ème} édition du Festival l'Art dans la rue, 90 artistes en herbes, amateurs ou professionnels ont réalisé des toiles qui ont été exposées dans les rues de la ville de Thonon-les-Bains au regard du public du 7 mai au 11 juin 2022.

Des lauréats ont été sélectionnés par un jury composé de différentes personnalités de la ville de Thonon-les-Bains et du monde de la culture.

Parmi les neuf lauréats, une toile a fait l'unanimité auprès des membres du jury, ainsi une catégorie « coup de cœur du jury » a été créée à cette occasion.

De plus, le grand public a participé au festival en élisant sa toile préférée soit grâce au bulletin de vote diffusé chez les commerçants, soit grâce à l'application « Thonon en poche ». Le gagnant reçoit le « Prix du public » organisé par la ville de Thonon-les Bains.

Les dix toiles lauréates de l'édition 2022 auxquelles s'ajoute la toile créée par Caroline DAHYOT, artiste invitée et créatrice de l'affiche, seront exposées dans le Forum du pôle culturel de la Visitation du 12 juillet au 17 septembre 2022.

Lors de la clôture de l'exposition samedi 17 septembre 2022 pendant les Journées Européennes du Patrimoine, des récompenses seront remises aux lauréats afin de les remercier de leur participation.

La Ville souhaite faire bénéficier cinq lauréats de récompenses issues de l'offre culturelle locale, soit cinq abonnements « Adulte » gratuits pour une année à la médiathèque de Thonon-les-Bains.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver, dans ce cadre, le don de cinq abonnements adultes à la médiathèque.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la proposition présentée.

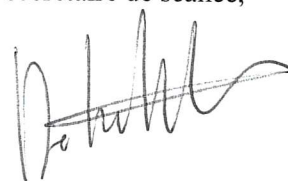
Les signatures des Conseillers Municipaux figurent dans le registre, au feuillet de clôture de séance.

Le Maire,

A large, stylized signature in black ink, written over a circular official stamp of the Mairie de Thonon-les-Bains. The stamp features a coat of arms and the text 'MAIRIE DE THONON-LES-BAINS' and 'Haute-Savoie'.

Christophe ARMINJON.

La secrétaire de séance,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Carine de la Iglesia'.

Carine DE LA IGLESIA.

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux devant M. le Maire de Thonon-les-Bains, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble, par voie postale ou par voie électronique (www.telerecours.fr), dans ce délai ou à compter de la réponse de la Commune de Thonon-les-Bains, si un recours gracieux a été préalablement déposé.



MAIRIE DE THONON-LES-BAINS

Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de THONON-LES-BAINS

Séance du 25 juillet 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, convoqué régulièrement les huit et dix-neuf juillet deux mille vingt-deux, s'est réuni à l'Espace Tully, dans la Grande Salle, sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Maire de la Ville.

Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux :

M. Christophe ARMINJON, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Karine BIRRAUX, M. Richard BAUD, Mme Nicole JAILLET, Mme Véronique VULLIEZ, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, Mme Brigitte MOULIN, M. René GARCIN, Mme Carine DE LA IGLESIA, M. Michel ELLENA, Mme Katia BACON, Mme Deborah VERDIER, M. Patrick TISSUT, Mme Sylvie COVAC, M. Joël ANNE, M. Serge DELSANTE, M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET, Mme Marie-Jo GUIGNARD-DETRUCHE, M. Marc-Antoine GRANDO, M. Franck DALIBARD, M. Jean-Louis ESCOFFIER, M. Mickaël BEAUJARD.

Absents excusés :

M. Jean-Pierre FAVRAT, Mme Emily GROPPi, M. Jean DORCIER, Mme Cassandra WAINHOUSE, M. Jean-Marc BRECHOTTE, M. Philippe LAHOTTE, M. Gérard BASTIAN, M. Mustafa GOKTEKIN, Mme Catherine PERRIN, Mme Laurence BOURGEOIS, Mme Emmanuelle VUATTOUX, M. Quentin DUVOCELLE, Mme Astrid BAUD-ROCHE, M. Arnaud BERAST.

Les membres dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix pouvoir écrit de voter, en leur nom, par application des dispositions de l'article L. 2121-20 relatives à la partie législative du Code Général des Collectivités Territoriales :

NOMS DES MANDANTS	A	NOMS DES MANDATAIRES
M. Jean-Pierre FAVRAT	à	M. Joël ANNE
Mme Emily GROPPi	à	Mme Katia BACON
M. Jean DORCIER	à	M. Richard BAUD
Mme Cassandra WAINHOUSE	à	M. Michel ELLENA
M. Jean-Marc BRECHOTTE	à	Mme Nicole JAILLET
M. Philippe LAHOTTE	à	Mme Karine BIRRAUX
M. Gérard BASTIAN	à	Mme Carine DE LA IGLESIA
M. Mustafa GOKTEKIN	à	M. Christophe ARMINJON
Mme Catherine PERRIN	à	M. Patrick TISSUT
Mme Laurence BOURGEOIS	à	M. Serge DELSANTE
Mme Emmanuelle VUATTOUX	à	Mme Véronique VULLIEZ
M. Quentin DUVOCELLE	à	M. Franck DALIBARD
Mme Astrid BAUD-ROCHE	à	M. Jean-Louis ESCOFFIER
M. Arnaud BERAST	à	M. Jean-Claude TERRIER

Le Conseil Municipal a désigné secrétaire de séance Madame DE LA IGLESIA.

Le compte rendu de la séance est affiché par extraits à la porte de la Mairie le premier août deux mille vingt-deux.